

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MONTAIGNE MONTRAVEL ET GURSON

DÉLIBÉRATION DE 2024 001

Le dix-huit janvier deux mille vingt-quatre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson dûment convoqué s'est réuni à 18 heures 30, en session ordinaire à la SALLE DES FÊTES DE SAINT MARTIN DE GURSON sous la Présidence de Thierry BOIDÉ.

Date de convocation : 8 janvier 2024

<u>Présents:</u> Serge FOURCAUD, Georges MADELAINE, Ghislain PANTAROTTO, Sylvie PELLIZZER, Jean-Claude MAILLAT, Marcel LESBÉGUERIES, Didier MOREAU, Hélène DONADIER, Jean-Thierry LANSADE, Marie-Catherine ROHOF, Christophe MARCETEAU, Christian SCALIGER, Éric REY, Jean-Louis REY, Thierry BOIDÉ, Marc GRANDY, Cyril BARDE, Éric FRÉTILLÈRE, Dominique IBERTO, Didier FOURCAUD, Jean-Pierre CHAUMARD, Gilbert DE MIRAS, Gilles TAVERSON, Yves JACQUELIN

<u>Pouvoirs</u>: Michel FRICHOU représenté par Thierry BOIDÉ, Jean-Luc FAVRETTO représenté par Marie-Catherine ROHOF, Christian GALLOT représenté par Éric FRÉTILLÈRE, Karine LEY représentée par Éric REY, Annie MAIGRE représentée par Jean-Louis REY, Lucette MOUTREUIL représentée par Jean-Pierre CHAUMARD, Magalie LEPLET-COLLAS représentée par Gilles TAVERSON

Secrétaire : Yves JACQUELIN

<u>Membres en exercice</u>: 32 <u>Présents</u>: 24 <u>Votants</u>: 31 <u>Abstentions</u>: 0 <u>Contre</u>: 0 <u>Pour</u>: 31

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°4 - BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes.

Il indique:

 Qu'à la demande de la trésorerie, à la suite des ajustements des contributions directes de l'année 2023, il convient de délibérer avant le 21 janvier 2024 pour inscrire des dépenses de dotations qui étaient auparavant directement déduites des recettes des contributions.

Monsieur le Président propose d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DÉPENSES	RECETTES
7391178	TMAPI	+ 7.00 €	
7398	TVAG	+ 8 478.00 €	
73111	Contributions directes		+ 8 485.00 €

TOTAL: + 8 485.00 € + 8 485.00 €

Monsieur le Président invite le Conseil Communautaire à voter ces crédits.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MONTAIGNE MONTRAVEL ET GURSON

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, vote à l'unanimité en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Le Président,

Thierry BOIDÉ